

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

Séance du 08 mars 2018

En exercice : 77

Présents : 65

Votants : 75 (dont 10  
procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

N°22 B/

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL (à partir de la question n°36), Vice-Présidents.

OFFICE DE  
TOURISME  
INTERCOMMUNAL

NOMINATION DU  
DIRECTEUR  
TRANSITOIRE

Mmes et MM. F. MINARD - J. JOANNET - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - P. COLAS - R. LOVATY - A. CORNE - A. DAUPHIN - F. HUGUET - J. COGNET - P. SEMET - JY. CHEGUT - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - E. GOULFERT - M. GUYOT - A. CHAPUIS - M. MERLE - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN (jusqu'à la question n°18) - C. MALHURET (à partir de la question n°9) - E. VOITELLIER - YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Absents ayant donné procuration : M. J. TERRACOL à M. CHARASSE (jusqu'à la question n°35), Vice-Président.

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

20 MARS 2018

Publiée ou notifiée le :

20 MARS 2018

Mmes et MM. J.P BLANC à M. AURAMBOUT - C. BERTIN à AG. CROUZIER - B. BAYLAUCQ à A. CORNE - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - J. BLETTYERY à F. SZYPULA - C. BOUARD à B. AGUIAR - G. MAQUIN à C. GRELET (à partir de la question n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°8) - MO. COURSOL à M. JIMENEZ - C. LEPRAT à B. KAJDAN, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : M. F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221-1, L2224-1 et l'article L.5216-5 modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République imposant le transfert obligatoire aux intercommunalités de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

.../...

**Vu** le code du tourisme et notamment les articles L.133-1 à L.133-3 et L.133-4 à L. 133-10,

**Vu** la délibération n°22 du 8 décembre 2016 validant le principe de la création d'un Office de Tourisme Intercommunal venant notamment se substituer aux trois offices de tourisme non situés dans une station classée de tourisme (Billy, Cusset, Montagne bourbonnaise) et transformant ces trois offices de tourisme ainsi repris en bureaux d'information touristique,

**Vu** la délibération n°13 du 19 janvier 2017 validant la signature d'une convention de prestations de services entre le nouvel établissement public intercommunal et les communes de Cusset et Billy relative à la refacturation des prestations et des temps d'activité des personnels employés dans les deux structures communales consacrés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au service de la promotion du tourisme,

**Vu** la délibération n° 7 du 02 février 2017 créant un budget annexe dénommé « Office de tourisme intercommunal » et approuvant les statuts de celui-ci sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière gérant un service public industriel et commercial (SPIC),

**Vu** la délibération n°22 du 22 juin 2017 désignant M. Ramis en qualité de directeur de l'office de tourisme à titre transitoire,

**Considérant** qu'en vertu des dispositions combinées des articles L 2221-14 et R 2221-67 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil communautaire de Vichy Communauté de désigner, sur proposition de son Président, le directeur de l'office de tourisme intercommunal,

**Considérant** la volonté politique de fusionner l'OTI de Vichy Communauté et l'OTT de Vichy,

**Considérant** que cette fusion requiert un travail technique important nécessitant un délai de plusieurs mois pour concrétiser ce rapprochement, lequel aboutira d'ici la fin de l'année 2018,

**Considérant**, par cohérence, l'intérêt de nommer Olivier Cavagna, Directeur général adjoint attractivité et développement économique de l'agglomération, directeur transitoire de l'OTI, afin de préparer cette fusion OTI / OTT,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- De désigner M. Olivier Cavagna en qualité de directeur de l'office de tourisme intercommunal en substitution de M. Ramis, jusqu'à sa dissolution par fusion avec l'OTT de Vichy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 08 mars 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 22 B/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 MARS

Objet de l'acte : 2018 - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - NOMINATION DU  
DIRECTEUR TRANSITOIRE

.....  
Date de décision: 08/03/2018

Date de réception de l'accusé 20/03/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 08MAR2018\_22B

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180308-08MAR2018\_22B-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 22 B.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20180308-08MAR2018\_22B-DE-  
1-1\_1.pdf )